



Maison européenne  
des sciences de l'homme  
et de la société



---

## SOUTIEN À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE MOBILITÉS ENTRANTES - ÉDITION 2022

Date limite de soumission des candidatures : 31/05/2022

---

### **Calendrier**

Publication de l'appel : 1<sup>er</sup> mars 2022

Date limite de retour des candidatures : 31 mai 2022

Annonce des résultats : à partir du 11 juin 2022

Période de réalisation des missions : entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023

---

## OBJECTIFS, ORIENTATIONS DE L'APPEL À PROJETS, CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES

Avec le soutien de la Région Hauts-de-France dans le cadre du protocole de coopération SVI SHS 2022-2024, la MESHS propose de soutenir les mobilités « entrantes » pour le développement à un niveau international des activités de recherche des chercheurs et enseignants-chercheurs de la région.

Ces accueils prendront la forme de missions de recherche d'une durée d'une à quatre semaines, en vue du montage d'un réseau de recherche, de la co-organisation d'évènements scientifiques internationaux ou de la préparation d'une réponse à un appel à projets international.

Cet appel s'adresse aux membres des laboratoires affiliés à la MESHS souhaitant inviter des collègues étrangers, et aux chercheurs du monde entier souhaitant s'engager dans des travaux de recherche avec des collègues de ces laboratoires. Toutes les disciplines des sciences humaines et sociales sont concernées.

Les demandes doivent être soumises en binôme chercheur hôte local – chercheur étranger accueilli. **Le dossier complet doit être transmis en version électronique et en un seul fichier, comprenant la signature des deux candidats, pour le 31 mai 2022**

à l'adresse électronique suivante : [degesci@meshs.fr](mailto:degesci@meshs.fr)

-----

### Critères d'éligibilité

- Les candidats doivent être titulaires d'une thèse ;
- Le candidat - hôte doit être un membre permanent en activité d'un des laboratoire affiliés à la MESHS et être en poste dans l'un des établissements tutelles de la MESHS ;
- Le dossier doit comprendre une lettre de soutien de l'institution de rattachement du chercheur étranger accueilli, ainsi qu'une lettre de soutien du directeur du laboratoire d'accueil ([parmi les laboratoires affiliés à la MESHS](#)).

N.B.: le service relations internationales peut assurer la mise en relation avec les chercheurs et directeurs des laboratoires concernés le cas échéant ([janis.monchet@meshs.fr](mailto:janis.monchet@meshs.fr)).

### Soutien financier proposé

- Prise en charge des frais de transport A/R ; la MESHS se chargera de la commande des billets et les enverra au bénéficiaire.
- Prise en charge des frais de mission sur la base des forfaits appliqués par la tutelle gestionnaire, soient 17,50 € par repas et 90 € par nuitée (dans les villes de + 200 000 habitants et 70 € autres communes). Il est également possible que la MESHS réserve et paye directement l'hôtel, auquel cas seuls les frais de repas seront remboursés à la fin de la

mission. Il est possible, dans le cas particulier où le lauréat pourrait être hébergé gratuitement ou à moindre frais, de proposer un budget limitant le remboursement aux frais réels (suggérer un forfait). **Le montant maximal des aides allouées est de 5 000 €.**

Les lauréats pourront recevoir une avance sur frais de mission à hauteur de 75 % du total évalué. Le solde sera versé au retour et conditionné à la remise au service financier de la MESHS de tous les justificatifs de dépenses, dans un délai d'une semaine maximum après le retour de mission.

/!\ Merci de noter que les délais d'instruction des demandes peuvent varier et s'allonger lors des périodes de vacances. Vous vous engagez, en candidatant à cet appel, à partir en mission, quelle que soit la date de réception de l'avance sur frais de mission. Cet engagement ne vaut pas en cas de force majeure.

### **Procédure de sélection**

Seront pris en compte les critères d'évaluation suivants :

- excellence scientifique ;
- bénéfices attendus de la mission à l'étranger sur les travaux de recherche du candidat ;
- contribution du projet de mobilité à la stratégie d'internationalisation de la MESHS et de son [programme scientifique](#). Le projet de mobilité pourra s'insérer à la fois dans un programme et/ou une action transversale. Des propositions particulièrement novatrices et interdisciplinaires, qui ne s'inscrivent pas dans le programme scientifique de la MESHS peuvent également être soumises. Une attention particulière sera portée aux projets proposant de nouvelles collaborations internationales et/ou des retombées collectives.

### **Durée et période de réalisation de la mobilité**

Les mobilités devront durer **quatre semaines** maximum et être obligatoirement réalisées **entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023**.

### **Engagements des lauréats**

#### 1 /- Rapport de mobilité

Il est attendu que les lauréats fournissent à la MESHS un rapport de mobilité dans un délai de deux mois après leur retour. Ce document devra être transmis à l'adresse [degesci@meshs.fr](mailto:degesci@meshs.fr) dans un délai d'un mois après la fin de la mission et ne devra pas dépasser trois pages résumant le travail réalisé, les résultats et impacts de cette mission.

#### 2/- Restitution publique

La MESHS organise habituellement une journée de restitution à destination de la communauté scientifique et de la Région Hauts-de-France au retour des lauréats. Les bénéficiaires s'engagent à participer à cette rencontre (vidéoconférence et/ou témoignages vidéo préenregistrés seront autorisés pour les lauréats résidant à l'étranger).

Les lauréats s'engagent à citer le soutien de la MESHS et de la Région Hauts-de-France dans toutes les communications et publications produites dans le cadre du projet de mobilité et faire apparaître les deux logos le cas échéant (contact : [communication@meshs.fr](mailto:communication@meshs.fr)).

### **Contacts**

Pour toute question d'ordre général sur l'appel à mobilités : [janis.monchet@meshs.fr](mailto:janis.monchet@meshs.fr)

Pour toute question relative au calcul prévisionnel de votre budget : [compta@meshs.fr](mailto:compta@meshs.fr)

## **Partenariat MESHS / MFO**



En 2022, la MESHS inaugure, par le biais de cet appel à projets, un accord de coopération avec la Maison Française d'Oxford (MFO), réservant l'une de ses bourses de mobilité entrante à un enseignant-chercheur de l'université d'Oxford. Nous conseillons vivement aux candidats de contacter l'équipe scientifique de la Maison Française (<https://mfo.web.ox.ac.uk/researchers>).

Une attention particulière sera portée aux projets interdisciplinaires portant sur les thématiques d'intérêt pour les deux structures (vous trouverez ici les programmes scientifique de la MESHS ; et de la MFO) telles que les « humanités numériques », les « questions environnementales » ou les « humanités médicales ».

**Dossier : cadrage scientifique et demande financière**

Préciser l'objet de la mobilité	
Aide demandée à la MESHS	.....€ (5 000 € maximum)
Responsable scientifique (chercheur invitant)	Nom : Prénom : Adresse électronique : Téléphone : Emploi actuel : Discipline : Laboratoire de rattachement : Établissement :
Responsable scientifique (chercheur accueilli)	Nom : Prénom : Adresse électronique : Téléphone : Emploi actuel : Discipline : Laboratoire ou département de rattachement : Établissement : Adresse : Pays :

Les informations relatives à votre projet et à votre équipe recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la MESHS à des fins de gestion administrative des projets de recherche, de leur suivi statistique et d'inventaire des compétences des chercheurs. Le destinataire des données est la MESHS. Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en envoyant votre demande à l'adresse [donnees-privees@meshs.fr](mailto:donnees-privees@meshs.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL (<http://www.cnil.fr>).

**1/ Présenter en 3 pages maximum :**

- le projet de recherche ;
- les objectifs et motivations de la mobilité ;
- l'insertion dans le programme de recherche de la MESHS, le cas échéant ;
- les résultats et suites envisagés.

**2/ Pièces à joindre au dossier :**

- CV ;
- lettres de soutien.

**3/ Estimation du budget nécessaire à la mobilité**

A/R de ..... à..... = .... €

... jours sur place =.....€

Total =.....€

MERCI D'INSÉRER ICI LES DEUX LETTRES DE SOUTIEN REQUISES  
II N'Y A PAS DE MODÈLE PARTICULIER POUR CES COURRIERS.

